

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-2-10-1

Séance du vendredi 15 mars 2024

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT COMPLEMENTAIRE EN FAVEUR DE L'EHPAD "RESIDENCE DE LA MOSSIG" À WASSELONNE AU TITRE DE SES TRAVAUX D'HUMANISATION ET DE RESTRUCTURATION

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à LUTENBACHER Annick
BEHA Nicole donne procuration à VOGT Pierre
DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
FUCHS Bruno donne procuration à MUNCK Marc
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DIETRICH Martine
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
JENN Fatima donne procuration à PAGLIARULO Karine
KOBRYN Florian donne procuration à QUINTALLET Ludivine
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à DOLLINGER Isabelle
MEYER Philippe donne procuration à HEMEDINGER Yves
RAPP Catherine donne procuration à COUCHOT Alain
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
SUBLON Yves donne procuration à ISSELE Christelle
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne

WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne

EXCUSES :

COUCHOT Alain, DREYFUS Elisabeth, HELDERLE Emilie, ZAEGEL Sébastien

ABSENTS :

BUFFA Jean-Claude, DEBES Vincent, KAMMERER Joseph, KLINKERT Brigitte, LORENTZ Michel, SITZENSTUHL Charles

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin n° CP/2017/408 du 9 octobre 2017 relative à l'octroi et au versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 1 680 000 € à l'EHPAD de Wasselonne pour des travaux de restructuration et d'extension de l'EHPAD,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-5-3-1 du 18 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 en faveur de la santé et de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace, en vigueur à la date de la délibération portant attribution de la subvention, et notamment sa partie relative à la gestion des subventions,
- VU la convention signée en octobre 2017 avec l'EHPAD de Wasselonne,
- VU l'avis favorable de la 10^{ème} Commission Ouest Alsace – Saverne – Molsheim du 26 février 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue à l'EHPAD « Résidence de la Mossig » à Wasselonne une subvention complémentaire d'investissement, en raison des surcoûts des travaux, d'un montant maximum de 546 000 € pour la réalisation des travaux d'humanisation et de restructuration de son établissement, en complément de la subvention initiale de 1 680 000 € attribuée par délibération n° CP/2017/408 de la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin du 9 octobre 2017, soit une subvention globale d'un montant de 2 226 000 €,

- Approuve l'avenant n°1 à la convention signée en octobre 2017, à conclure avec l'EHPAD « Résidence de la Mossig » à Wasselonne, tel qu'annexé à la présente délibération et autorise le Président à le signer,
- Précise que, par dérogation au règlement budgétaire et financier de la Collectivité, la subvention fera l'objet de deux versements :
 - un acompte de 90 % à la signature de l'avenant ;
 - et le solde à la fin des travaux,
- Acte que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante, au Budget primitif 2024 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P101	P101O043	P101E08	T01	(3249)-204-2324-4238	546 000 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

3 non-participations au vote

Chantal JEANPERT, Marie-Paule LEHMANN et Jean-Claude BUFFA, membres du CA au sein de l'EHPAD de Wasselonne